

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 avril 2026

Quand la désinformation s'attaque à la recherche et à la solidarité : l'Association Circulaire/Jeanne Barret (collectif Maan for Gaza Artists), le Collège de France et des artistes palestiniens portent plainte pour diffamation

Le 23 janvier 2026, Audrey Marchand, ancienne candidate de Reconquête et militante à Nemesis, a diffusé une vidéo vue plus de 35 000 fois. Son procédé : des citations tronquées, une musique anxiogène, des accusations sans fondement, contre des institutions publiques, des artistes en exil, des chercheurs et acteurs culturels. Sa cible : la recherche, l'accueil, la solidarité.

Le programme PAUSE du Collège de France, créé en 2017, permet l'accueil et l'insertion professionnelle de scientifiques et d'artistes contraints à l'exil, dont des Gazaouis fuyant la guerre, avec le soutien de quatre ministères de la République. L'association Circulaire/Jeanne Barret, lieu de création et d'accueil artistique reconnu, basé à Marseille, porte le collectif Maan for Gaza Artists, qui accompagne des artistes et chercheurs palestiniens en résidence en France. Ce collectif vient d'être proposé pour le Prix Feltrinelli de l'Académie dei Lincei à Rome, pour une initiative à « haute valeur morale et humaine ».

La vidéo les accuse de financer des « terroristes ». Elle désigne nommément des artistes palestiniens comme « soutiens du Hamas » et « fans de terrorisme ». Elle tronque délibérément des propos d'une chercheuse au CNRS, extraits d'une émission de France Culture, pour leur faire dire le contraire de ce qu'ils signifiaient : ce que la vidéo présente comme un aveu est en réalité une analyse critique de la propagande du Hamas, précisément le travail d'une chercheuse qui fait son métier. La gravité des faits a conduit le CNRS à lui accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle.

Pour ces raisons, l'association Circulaire/Jeanne Barret qui porte le collectif Maan for Gaza Artists, l'artiste gazaoui Raed Issa - accueilli en France dans le cadre du programme PAUSE, nommément désigné dans la vidéo – et le Collège de France ont déposé, le 16 avril 2026, une plainte avec constitution de partie civile pour diffamation publique.

Cette procédure est d'abord une réponse à des propos mensongers ; et la plainte se fonde sur la conviction que la liberté de la recherche, la solidarité avec les civils victimes d'une guerre et le travail des institutions publiques ne peuvent pas être impunément bafoués.

Contacts Presse :

Maître Cosima Ouhioun, conseil du Collège de France et de l'association Circulaire/Jeanne Barret : 01.86.95.55.70
cosima.ouhioun@log-avocats.com

Maître Raphaël Kempf, conseil de Raed Issa : 06.28.06.37.93 raphael@kempfruiz.com

Maîtres Guillaume Rispal et Thibault Michelin, conseils d'un artiste : 06.51.95.75.05 guillaumerispal@triboulet-avocats.com et 07.50.26.32.14 thibault.michelin-avocat@outlook.com